



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Yves Rouyet**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
B - 1050 BRUXELLES

V/Réf. : CIT/URB/AS/PU2021/173-156/28 (corr. : Fr. Dusegne)

N/Réf. : AA/AH/IXL20650\_681\_PU\_F\_Cocq\_28

Bruxelles, le 23/11/2021

Annexe : /

Objet : IXELLES. Place Fernand Cocq, 28. Demande de permis d'urbanisme portant sur le changement d'utilisation du commerce et sur la transformation de sa devanture.

**Avis de la CRMS**

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 22/10/2021, reçu le 28/10/2021, nous vous communiquons *l'avis* formulé par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.

La demande concerne le changement d'utilisation du rez-de-chaussée commercial et la transformation de la devanture de la maison bourgeoise située 28, place Fernand Cocq. Celle-ci appartient à un ensemble de trois biens de la même typologie, réalisés après la modification en 1860 de l'alignement du côté pair de la place. *Compris dans la zone de protection de l'hôtel communal et inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural*, l'ensemble s'inscrit aux fronts bâtis homogènes de style néoclassique qui cadrent le monument classé.



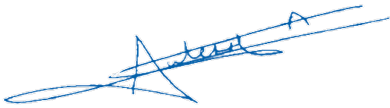
*Plans et élévations des situations de droit, existante et projetée, joints à la demande*

La CRMS ne se prononce pas sur le changement d'utilisation du commerce, car cet aspect relève d'un examen urbanistique plutôt que patrimonial. Elle estime cependant que la devanture projetée, dont la composition est en rupture avec celle des façades aux étages, ne constitue pas une amélioration de la

situation existante. Du point de vue patrimonial, cette transformation porterait atteinte aux perspectives sur et depuis le monument classé situé à proximité, ainsi qu'à la valeur d'ensemble de l'enfilade concernée.

La Commission demande de réorienter le projet en faveur d'une intervention plus qualitative (améliorer la composition et le choix des matériaux, préserver les allèges, etc.) et réitère sa recommandation - déjà adressée à la Commune lors de consultations antérieures sur des projets similaires - de réaliser un plan de gestion sur lequel se fonderaient les différentes demandes des commerçants de la place F. Cocq aux abords de la maison communale.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. : [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mbriard@urban.brussels](mailto:mbriard@urban.brussels) ; [bnlemmens@urban.brussels](mailto:bnlemmens@urban.brussels) ; [grobert@urban.brussels](mailto:grobert@urban.brussels) ; [svanwayenberge@urban.brussels](mailto:svanwayenberge@urban.brussels) ; [francis.dusegne@ixelles.brussels](mailto:francis.dusegne@ixelles.brussels) ; [pu@ixelles.brussels](mailto:pu@ixelles.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advises@urban.brussels](mailto:urban_avis.advises@urban.brussels)